

COMMUNE de CHASTREIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20200011 DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 03/07/2020

Etaient présents : Philippe VALLON, Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Romain GUILLAUME, BRUGIERE Abel, FALGOUX Nicolas, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Remy

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Romain GUILLAUME

1° - MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de mettre en place différentes commissions. Ainsi, il propose la création de quatre commissions :

- COMMISSION FINANCES, COMMUNICATION, INFORMATIONS, GESTION DU SITE INTERNET ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Président : VALLON Philippe
Membres : ROUGIER Jean Remy, GUITTARD Stéphane, BRUGIERE Abel et Patrice FERREYROLLES
- COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, CADRE DE VIE, LIEN SOCIAL ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
Présidente : GARDETTE Christine
Membres : ROUGIER Jean Remy, GOIGOUX Simon, FALGOUX Nicolas, BRUGIERE Abel et Romain GUILLAUME
- COMMISSION TRAVAUX, BATIMENT, VOIRIE, EAU, ASSAINISSEMENT ET RESPONSABLE DU PERSONNEL TECHNIQUE
Président : FAUGERE Pierre
Membres : FERREYROLLES Patrice, GUITTARD Stéphane, GARDETTE Christine, GOIGOUX Simon et Philippe VALLON
- COMMISSION AGRICULTURE ET URBANISME
Président : GUILLAUME Romain
Membres : BRUGIERE Abel, FAUGERE Pierre, FALGOUX Nicolas, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice et GARDETTE Christine

COMMUNE de CHASTREIX

2° DESIGNATION DES DELEGUES

20200012

SIEG

- Vu les élections des 15 mars et 28 juin 2020,
Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'électricité et de Gaz – territoire d'Energie Puy de Dôme,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au section intercommunal d'Energie du Mont-Dore

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Philippe VALLON en qualité de membre titulaire et Monsieur Simon GOIGOUX en qualité de membre suppléant.

SMGF DE BAGNOLS

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à la désignation d'un délégué auprès du SMGF de la commune de BAGNOLS.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Messieurs GOIGOUX Simon domicilié à Reboisson 63680 CHASTREIX en qualité de titulaire et FERREYROLLES Patrice domicilié à Sous la Roche 63680 CHASTREIX en qualité de suppléant.

SMGF DE PICHERANDE

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à la désignation d'un délégué auprès du SMGF de la commune de PICHERANDE.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Messieurs FERREYROLLES Patrice domicilié Sous la Roche 63680 CHASTREIX en qualité de titulaire et GOIGOUX Simon domicilié à Reboisson 63680 CHASTREIX en qualité de suppléant.

MANIFESTATIONS SPORTIVES :

Vu les élections municipales des 15 et 28 juin 2020, il convient de désigner deux titulaires et deux suppléants chargés des manifestations sportives.

Après délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Messieurs FAUGERE Pierre et FALGOUX Nicolas en qualité de délégués titulaires et Messieurs BRUGIERE Abel et GOIGOUX Simon en qualité de délégués suppléants.

COMMUNE de CHASTREIX

SEM

2020013

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à la désignation de quatre élus auprès de la Société d'Economie Mixte de CHASTREIX SANCY.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- BABUT Michel
- FAUGERE Pierre
- Philippe VALLON
- GOIGOUX Simon

En qualité d'élus au sein de la SEM de CHASTREIX SANCY

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offre étant entendu que le Maire est Président de cette commission.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offre comme suit :

Président : BABUT Michel

Titulaires : FAUGERE Pierre, ROUGIER Jean-Remy et BRUGIERE Abel

Suppléants : FERREYROLLES Patrice, GUITTARD Stéphane, GARDETTE Christine

CCAS

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de désigner quatre élus pour composer le CCAS étant entendu que les quatre membres non élus seront désigné ultérieurement.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

GARDETTE Christine, GUILLAUME Romain, FALGOUX Nicolas et Patrice FERREYROLLES en qualité de membres du CCAS

DENEIGEMENT

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de désigner un élu en qualité de responsable du déneigement.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur BABUT Michel, Maire, responsable du déneigement.

COMMUNE de CHASTREIX

20200014

DELEGUES PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, la commune de CHASTREIX doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur VALLON Philippe domicilié Chez Marais 63350 CULHAT en qualité de délégué titulaire et Monsieur ROUGIER Jean Remy domicilié Chastreix Sancy 63680 CHASTREIX en qualité de délégué suppléant

SICTOM DES COUZES

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du SICTOM DES COUZES.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Messieurs BABUT Michel domicilié à la Bourioune 63680 CHASTREIX et ROUGIER Jean-Remy domicilié à Chastreix Sancy 63680 CHASTREIX en qualité de délégués titulaires
- Messieurs BRUGIERE Abel domicilié le buisson 63680 CHASTREIX et FALGOUX Nicolas domicilié à La Plaine 63680 CHASTREIX en qualité de délégués suppléants.

EPF Smaf

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de désigner un délégué titulaire auprès de l'EPF Smaf.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur VALLON Philippe domicilié Chez Marais 63350 CULHAT auprès de l'Etablissement Public Foncier Smaf.

CORRESPONDANT DEFENSE

Vu les élections municipales des 15 et 28 juin 2020, il convient de désigner un correspondant défense.

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, désigne Messieurs ROUGIER Jean Remy domicilié Chastreix sancy 63680 CHASTREIX en qualité de correspondant défense et GUILLAUME Romain domicilié à Rimat 63680 CHASTREIX en qualité de suppléant.

COMMUNE de CHASTREIX

DESIGNATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

20200415

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, il convient de proposer à l'administration fiscale une liste composée de douze membres titulaires et douze membres suppléants choisis parmi les contribuables de la commune sachant que l'un d'entre eux doit représenter les propriétaires de bois et l'autre doit être domicilié en dehors de la commune.

A l'unanimité, ont été désignés en qualité de commissaires titulaires :

BESCHER Sylvia

BRUGIERE Abel

CHALAPHY Aurélien

GARDETTE Eric

FERREYROLLES Patrice (propriétaire bois)

GOIGOUX bernadette

GARDETTE Christine

VERGNOL Patricia

MARUEL Evelyne

GATIGNOL Didier

ROUGIER Jean Remy

MARION François (hors commune)

Ont été désigné en qualité de commissaires suppléants

AUDEBERT Nicolas (propriétaire bois)

GENDRE Marie France

FAUGERE Pierre

BRUGIERE Bruno

FALGOUX Liliane

CHABREUIL Remy

SEPCHAT Monique

GUITTARD Stéphane

COUREY AYMERIC

COMMUNE de CHASTREIX

VALLON Philippe

BERTHOULE Jacqueline

VERGNOL Louis (hors commune)

20200016

3- INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par (deux abstentions : VALLON Philippe et FAUGERE Pierre) et 9 pour, de fixer le montant des indemnités du Maire au taux maximal autorisé de 25.5 % et de fixer l'indemnité de fonctions versées aux adjoints au maire au taux maximal de 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique et ce à compter du 03 juillet 2020 date de l'élection du Maire et des Adjointes.

Monsieur BABUT propose que l'indemnité des élus soit revue dans les prochains mois et en tout état de cause avant le budget 2021

4 -COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION et AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	47 659.78	191 650.24	0.00	191 650.24	47 659.78
Opérations de l'exercice	746 632.89	821 966.17	1 094 456.08	404 735.18	1 841 088.97	1 226 701.35
OTAUX	746 632.89	869 625.95	1 286 106.32	404 735.18	2 032 739.21	1 274 361.13
Résultat de clôture	0.00	122 993.06	881 371.14	0.00	758 378.08	0.00
			Restes à réaliser			376 625.00
			Besoin / excédent de financement Total		381 753.08	
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			89 366.80

COMMUNE de CHASTREIX

20200017

5 -COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION et AFFECTATION DU RESULTAT - EAU ET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	14 271.56	0.00	228 159.03	0.00	242 430.59
Opérations de l'exercice	118 878.78	102 754.28	55 020.15	62 450.45	173 898.93	165 204.73
TOTAUX	118 878.78	117 025.84	55 020.15	290 609.48	173 898.93	407 635.32
Résultat de clôture	1 852.94	0.00	0.00	235 589.33	0.00	233 736.33
			Restes à réaliser			
			Besoin / excédent de financement Total			233 736.33
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			0.00